

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/104

Nomenclature préfecture :
Service :

Objet :

1.1 Marchés publics

Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique

Signature de l'accord-cadre n°202402 intitulé « Fourniture de carburants, accès aux bornes de recharge électrique et à certains services aux moyens de cartes accréditives magnétiques et services associés », conclu avec l'entreprise TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

26 JUN 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la date de remise des offres fixée au 12 juin 2024,

VU le rapport d'analyse établi par les services de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que l'objet du contrat porte sur la fourniture de carburants, l'accès aux bornes de recharge électrique et à certains services aux moyens de cartes accréditives magnétiques et services associés,

CONSIDERANT que l'offre du candidat TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE est la plus avantageuse eu égard aux critères de jugement des offres fixés par les pièces de la consultation d'entreprises,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER l'accord-cadre n°202402 relatif à la fourniture de carburants, l'accès aux bornes de recharge électrique et à certains services aux moyens de cartes accréditives magnétiques et services associés, avec l'entreprise TOTAL ENERGIE MARKETING FRANCE, sis 562 avenue du parc de l'Île à Nanterre (92000), pour un montant maximum de 55 000€ HT pour la durée initiale du contrat.

ARTICLE 2 : L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 1 juillet 2024 et est reconductible 3 fois.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

26 JUN 2024

François Durovray



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Signature de l'accord-cadre n.202402 intitulé " Fourniture de carburants, accès aux bornes de recharge électrique et à certains services aux moyens de cartes accréditatives magnétiques et services associés ", conclu avec l'entreprise TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE

Date de transmission de l'acte : 26/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 26/06/2024

Numéro de l'acte : DP2024-104 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240626-DP2024-104-CC

Date de décision : 26/06/2024

Acte transmis par : Faïza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics